

## **Le mot du directeur**

La *Revue juridique Thémis* a le grand plaisir de publier ce second numéro spécial réalisé en coopération avec le ministère de la Justice du Canada, dans le cadre de l'initiative d'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec. Cette fois, ce numéro pose les premiers jalons du bijuridisme de la ***Loi canadienne sur les sociétés par actions***.

Comme en 2003, à propos du numéro consacré à l'harmonisation de la législation fédérale relative à la faillite, la Revue est heureuse d'offrir à son lectorat et à l'ensemble de la communauté juridique un corpus doctrinal et scientifique de tout premier ordre, susceptible de rendre aux juristes du Canada des services éminents. La réputation de juristes chevronnés, versés dans le droit des sociétés par actions, se trouve, une fois de plus, confirmée par le très haut degré de qualité des études, tant au niveau du fond qu'à celui de l'expression.

Ce numéro, entièrement rédigé dans les deux langues du pays, poursuit donc le défi, amorcé voilà cinq ans, visant à l'établissement d'un pont entre nos « deux solitudes », comme il continue d'œuvrer au rapprochement entre les traditions de droit civil et de common law.

La vitrine scientifique de la Faculté de droit de l'Université de Montréal est donc, cette fois encore, particulièrement fière de présenter un beau recueil d'études juridiques portant sur un domaine névralgique de notre droit des affaires.

Que les auteurs des textes et les concepteurs de ce grand projet soient ici vivement félicités!

**Didier Luelles**  
Directeur  
*Revue juridique Thémis*

## **Editor's Comment**

*Revue juridique Thémis* is proud to present, in co-operation with the Department of Justice of Canada, this special issue entirely devoted to the **Program to Harmonize Federal Legislation with the Civil Law of the Province of Quebec**.

*Thémis* is indeed proud, because this issue is, first and foremost, an important doctrinal and scientific achievement that will be appreciated by the Canadian legal community for its contribution to the world of legistics as well as to substantive law, both being essential components of any legal system. The reputation of our legal scholars is enhanced by the quality of their contributions, in form as well as in substance.

The Faculty of Law of Université de Montréal is also proud of the fact that this issue constitutes a genuine innovation. It is indeed the very first time that our learned journal publishes an issue in which all communications are presented in both of Canada's official languages.

It is our sincere hope that this issue will somehow become an attempt to bridge the gap between what could be called, in the words of a great Canadian author, Canada's "two solitudes in law". In addition to being a rapprochement between two legal traditions, the Common Law and Civil Law, this publication is also a rapprochement between the academic world and Government.

For all those reasons, I am proud to present this unique report made of legal papers dealing with a most important aspect of contemporary private commercial law, and we extend our congratulations to the authors and to the originators of this remarkable project.

**Didier Lluelles**

Editor

*Revue juridique Thémis*